



# PLAN GOUVERNEMENTAL DE CONTRIBUTION À L'OCCUPATION ET À LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2020

Mauricie



Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
Direction du développement et de la coordination

ISBN : 978-2-550-81316-3 (PDF)

Dépôt légal – 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2018

## MOT DU MINISTRE



En 2014, le gouvernement du Québec a amorcé un important virage pour moderniser son approche à l'égard des régions. Il allait de soi que l'une des priorités serait d'assurer la vitalité et l'occupation de l'ensemble des régions.

Les gestes que nous avons accomplis ces dernières années illustrent bien notre intention de mieux adapter notre partenariat aux milieux municipal et régional. Le gouvernement a agi concrètement pour stimuler le développement de tous les territoires, et ce, en s'assurant que les moyens mis en œuvre prenaient leur assise en région.

D'ailleurs, lors des tournées de consultation que j'ai réalisées auprès des élus et des acteurs régionaux, il a été clairement reconnu que ces derniers étaient les mieux placés pour établir les priorités de leurs communautés selon leurs besoins et leurs réalités. Ces priorités constituent le cœur de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 lancée en décembre 2017.

Nous avons donc demandé aux ministères et organismes gouvernementaux assujettis à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* de préciser leurs actions et leurs interventions en fonction des priorités de chaque région et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

J'ai maintenant le plaisir de vous dévoiler l'ensemble de ces engagements qui se trouvent dans le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020.

Chacune des régions du Québec étant unique, chacune a droit à son propre plan. Partout, nous travaillerons en collaboration avec les acteurs locaux pour élaborer des projets durables répondant aux défis spécifiques des communautés locales. L'époque où le gouvernement décidait seul des grandes stratégies sur l'ensemble du territoire est révolue! Désormais, c'est du bas vers le haut que les décisions se prennent.

Grâce au Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires, nos partenaires municipaux et régionaux seront davantage appuyés dans l'exercice des nouveaux pouvoirs qui leur ont été confiés.

Cela, j'en suis convaincu, favorisera le dynamisme des communautés sur l'ensemble du territoire québécois au bénéfice des citoyens.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martin Coiteux', written in a cursive style.

**Martin Coiteux**

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
Ministre de la Sécurité publique  
Ministre responsable de la région de Montréal



## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES.....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<b>LES PRIORITÉS RÉGIONALES.....</b>	<b>10</b>
<b>LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS DE LA RÉGION DE LA MAURICIE .....</b>	<b>11</b>
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC.....	11
HYDRO-QUÉBEC.....	12
INVESTISSEMENT QUÉBEC.....	14
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS .....	16
MINISTÈRE DE LA FAMILLE .....	18
MINISTÈRE DE LA JUSTICE .....	20
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX .....	21
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE .....	25
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION .....	26
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION .....	28
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	31
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.....	33
MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION .....	35
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE .....	37
MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS .....	39
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS .....	41
MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF .....	43
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES .....	45
MINISTÈRE DU TOURISME.....	47
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE.....	49
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC .....	53
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC.....	55
<b>MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES .....</b>	<b>56</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>57</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>58</b>



## **LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES**

AEC	Attestation d'études collégiales
ATR	Association touristique régionale
AVC	Accident vasculaire cérébral
CAR	Conférence administrative régionale
CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
CDRQ	Coopérative de développement régional du Québec
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CPE	Centre de la petite enfance
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
CTEQ	Centre de transfert d'entreprise du Québec
GESTIM	Système de gestion des titres miniers
HQ	Hydro-Québec
IPS	Infirmières praticiennes spécialisées
IQ	Investissement Québec
ITMAV	Initiative de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MF	Ministère de la Famille
MFFP	Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MJQ	Ministère de la Justice
MO	Ministères et organismes
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
MTO	Ministère du Tourisme
OGAT	Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire
ORPEX	Organisme régional de promotion des exportations
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PADTC	Programme d'aide au développement de transport collectif
PAGES	Plan d'action gouvernemental en économie sociale
PAI	Plan d'action intersectoriel de prévention en santé
PAM	Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées
PATP	Plan d'affectation du territoire public

PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PFM	Politique familiale municipale
PGPS	Politique gouvernementale de prévention en santé
PNSP	Programme national de santé publique
PRDTP	Plan régional des terres publiques
PREM	Plan régional d'effectifs médicaux
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
QADA	Québec ami des aînés
RPA	Résidence privée pour aînés
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
Sépaq	Société des établissements de plein air du Québec
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIGÉOM	Système d'information géominière du Québec
TIR-SHV	Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie
TSA	Trouble du spectre de l'autisme
URLS	Unité régionale de loisir et de sport
VVE	Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec

## INTRODUCTION

Le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 pour la région de la Mauricie regroupe les actions prévues pour donner suite aux priorités de développement figurant dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (Stratégie).

Le présent document répond ainsi à l'objectif central de la Stratégie, qui consiste à :

**Exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région.**

Ce plan, d'une durée de deux ans, a été conçu de façon à offrir aux intervenants de la région de la Mauricie un outil permettant de répertorier facilement ces actions en lien avec leurs priorités telles qu'elles sont inscrites dans la Stratégie.

Plus concrètement, l'information est présentée dans une fiche préparée par chaque ministère et organisme concerné.

De façon générale, une première partie de la fiche présente l'offre de service de l'organisation, notamment sa mission ainsi que les programmes généraux qui sont d'intérêt pour la région et qui sont en mesure de répondre à plusieurs des priorités de celle-ci. La seconde expose, le cas échéant, les réponses particulières aux priorités de la région.

Finalement, une dernière section du document traite de la mise en œuvre de ce plan et des mécanismes prévus pour la reddition de comptes.

Rappelons que la Stratégie s'inscrit dans la foulée de l'important virage qu'a amorcé le gouvernement du Québec pour moderniser son approche envers les régions. Lancée en décembre 2017, la Stratégie s'articule autour de priorités de développement établies par les élus en région.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires et pour consulter les plans d'action des ministères et des organismes, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

[www.mamot.gouv.qc.ca/ovt](http://www.mamot.gouv.qc.ca/ovt)

## LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région de la Mauricie ont établi les priorités suivantes :

- Priorité 1** Accroître la population de la Mauricie
- Priorité 2** Assurer l'occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et en santé, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les milieux éloignés ou dévitalisés
- Priorité 3** Réduire les inégalités sociales
- Priorité 4** Développer la fierté et le sentiment d'appartenance à la Mauricie
- Priorité 5** Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie
- Priorité 6** Intensifier la diversification de l'économie, notamment au sein des secteurs porteurs et d'avenir
- Priorité 7** Consolider et soutenir la croissance des entreprises existantes
- Priorité 8** Créer des conditions favorables à de nouveaux investissements
- Priorité 9** Mettre en valeur le territoire de la Mauricie tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles de façon durable
- Priorité 10** Assurer la relève et le transfert d'entreprise
- Priorité 11** Améliorer la qualification de la main-d'œuvre
- Priorité 12** Favoriser la persévérance et la réussite scolaires ainsi que le retour aux études
- Priorité 13** Développer la culture entrepreneuriale
- Priorité 14** Favoriser l'établissement de pratiques innovantes en matière de gestion des ressources humaines

## LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS DE LA RÉGION DE LA MAURICIE

### CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

#### L'offre de service

Le Centre de services partagés du Québec (le Centre) a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services administratifs dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Il se préoccupe de la disponibilité de ses services en région et de l'impact économique régional de son action.

À cet égard, le Centre offre des services aux organismes publics sur l'ensemble du territoire, et dispose de bureaux dans les régions de la Capitale-Nationale, du Bas-Saint-Laurent, de Montréal, et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Au regard des priorités établies par les régions à travers la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 d'une part, et de la mission du Centre tournée particulièrement vers les ministères et organismes d'autre part, le Centre entend maintenir l'accessibilité et l'offre de ses services dans les régions, notamment dans les domaines des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et communicationnelles.

L'atteinte de cet objectif se fera par les actions suivantes :

- La prise en compte de la régionalisation dans les stratégies d'acquisition;
- La disponibilité en région du service de dotation des postes offerts au gouvernement du Québec par l'entremise du système de dotation en ligne;
- L'organisation des séances d'examen dans les diverses régions administratives;
- La tenue d'événements promotionnels en emploi en région;
- La coordination, le soutien et la promotion du Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées au sein des ministères et organismes présents en région;
- L'offre de services de mobilité cellulaire aux organismes publics à tarif avantageux par le biais de regroupements d'achats.

#### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Mauricie

La région de la Mauricie n'a pas formulé de priorité interpellant le Centre de services partagés du Québec.

## HYDRO-QUÉBEC

### L'offre de service

Hydro-Québec fournit une alimentation électrique fiable et des services de grande qualité. Grâce à l'exploitation de la ressource hydraulique, nous contribuons de manière importante à la richesse collective et nous jouons un rôle central dans l'instauration d'une économie à faible empreinte carbone. Reconnue comme un leader de l'hydroélectricité et des grands réseaux électriques, nous exportons une énergie propre et renouvelable et valorisons notre expertise ainsi que nos innovations sur les marchés mondiaux. De plus, Hydro-Québec, en tant que société d'État, soutient sans réserve les efforts du gouvernement pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Par ailleurs, Hydro-Québec poursuit activement l'expansion du Circuit électrique, le plus grand réseau de recharge public du Canada, comptant plus de 1 300 bornes de recharge pour véhicules électriques. Son déploiement dans l'ensemble des régions du Québec fait l'objet d'un plan basé sur des critères précis. L'objectif d'Hydro-Québec est de favoriser l'augmentation du nombre de véhicules électriques sur les routes du Québec en offrant un service de qualité aux utilisateurs. Le Circuit électrique, qui adapte ses activités aux exigences du marché, compte avoir installé 2 500 bornes de recharge à l'horizon 2020. Partout sur le territoire, Hydro-Québec veillera à la normalisation de ses stations de recharge dont l'installation nécessitera la participation de différents corps de métier. Le Circuit électrique facilitera les déplacements des électromobilistes en croissance exponentielle et stimulera ainsi le tourisme et l'activité économique dans toutes les régions du Québec. L'électrification des transports est un secteur porteur du développement durable et Hydro-Québec compte y jouer un rôle clé.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Mauricie

#### Priorité 6

Intensifier la diversification de l'économie, notamment au sein des secteurs porteurs et d'avenir

- L'entreprise met en valeur son patrimoine bâti et technologique dans diverses régions du Québec, entre autres en offrant des visites d'installations et de lieux exploités en partenariat. Elle favorise ainsi le tourisme régional. Dans la région de la Mauricie, la Cité de l'énergie – partenaire d'Hydro-Québec – et la centrale de Shawinigan-2 ont accueilli 90 736 visiteurs en 2017. En 2018, Hydro-Québec maintient son offre de visites pour l'ensemble de la population et prévoit améliorer son exposition.

### Autres actions pour la région de la Mauricie

#### Conversion des réseaux autonomes

Hydro-Québec s'engage à convertir progressivement l'alimentation des réseaux autonomes à des sources d'énergie plus propres et moins chères et entend participer avec les collectivités concernées à des initiatives porteuses pour celles-ci, tout en atteignant les objectifs financiers et environnementaux qu'elle s'est fixés. Hydro-Québec prendra en compte les particularités des réseaux et les besoins de chaque collectivité afin de choisir les solutions technologiques les mieux adaptées sur les plans social, environnemental et économique, et ce, en assurant la fiabilité du réseau. Comme le prévoit le *Plan stratégique 2016-2020* d'Hydro-Québec, les centrales concernées sont celles d'Obedjiwan et de Clova.

**Diffuser un programme d'information sur l'intégration des installations d'Hydro-Québec au territoire et sur l'arrimage des planifications.**

Dans le cadre du renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), Hydro-Québec s'est engagée à donner d'ici 2021, sur l'ensemble du territoire, une formation sur Hydro-Québec et l'aménagement du territoire aux aménagistes de 90 % des MRC et des villes et agglomérations exerçant certaines compétences d'une MRC. En 2018, la formation devrait être offerte dans la région de la Mauricie.

## INVESTISSEMENT QUÉBEC

### L'offre de service

Investissement Québec (la Société) a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique et à la création d'emplois, et ce, dans toutes les régions. La Société met au service des entreprises une gamme complète de solutions financières, notamment des prêts, des garanties de prêt et de l'investissement en capital-actions afin de les soutenir à tous les stades de leur développement. De plus, elle est responsable de l'administration de mesures fiscales et de la prospection d'investissement à l'étranger.

Investissement Québec compte sur un solide réseau régional réparti dans 17 bureaux à travers le Québec afin d'assurer une couverture du territoire québécois, une présence auprès des dirigeants d'entreprises et d'être à l'affût des enjeux régionaux. Dotée d'un coffre à outils financiers diversifié et unique, Investissement Québec est un partenaire privilégié pour les entreprises de toutes les régions du Québec.

La Société est également présente dans les différents comités régionaux afin de soutenir le développement régional en concertation avec les autres ministères et organismes. C'est le cas, par exemple, des conférences administratives régionales, des groupes tactiques d'intervention, des tables d'action en entrepreneuriat, des comités interministériels, etc.

Enfin, Investissement Québec a lancé, en 2016-2017, avec plusieurs partenaires, l'Initiative manufacturière Investissement Québec afin de dynamiser le secteur manufacturier partout au Québec et ainsi assurer une création de richesse. L'initiative a pris son envol avec une importante tournée de toutes les régions du Québec, au cours de laquelle les acteurs clés du secteur manufacturier québécois ont rencontré des entreprises afin de les inciter à innover et de leur donner les moyens de le faire. Compte tenu du succès de cette tournée, Investissement Québec a poursuivi cette campagne, encore une fois dans toutes les régions, pour une deuxième année consécutive.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Mauricie

#### Priorité 6

Intensifier la diversification de l'économie, notamment au sein des secteurs porteurs et d'avenir

#### Priorité 7

Consolider et soutenir la croissance des entreprises existantes

#### Priorité 8

Créer des conditions favorables à de nouveaux investissements

#### Priorité 9

Mettre en valeur le territoire de la Mauricie tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles de façon durable

#### Priorité 10

Assurer la relève et le transfert d'entreprise

Pour répondre à ces priorités, Investissement Québec entend :

- Offrir aux entreprises de la région du financement qui répond à leurs besoins;
- Intensifier le démarchage en rencontrant des entreprises non clientes;
- Inciter les entreprises manufacturières à prendre le virage technologique;

- Financer des projets d'entreprises d'économie sociale;
- Organiser, avec les partenaires concernés, la troisième tournée régionale de l'Initiative manufacturière Investissement Québec.

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Mauricie

#### Priorité 1

Accroître la population de la Mauricie

- Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations;
- Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du MCC pour une offre culturelle riche et diversifiée.

#### Priorité 2

Assurer l'occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et en santé, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les milieux éloignés ou dévitalisés

- Maintenir les ententes de développement culturel avec des actions variées et adaptées aux réalités de chacun des territoires de la Mauricie;
- Conserver une offre de loisir culturel pour les 12-30 ans convenue dans le cadre de l'entente avec l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS);
- Conclure une entente permettant de maintenir et de stimuler les actions prioritaires axées, entre autres, vers les milieux scolaires, la langue, la présence autochtone dans les espaces publics, etc.

#### Priorité 3

Réduire les inégalités sociales

- Favoriser l'inclusion sociale par l'accès et la participation aux activités culturelles pour les populations vulnérables et marginalisées.

#### Priorité 4

Développer la fierté et le sentiment d'appartenance à la Mauricie

- Favoriser une concertation régionale visant la bonification et le développement de l'offre culturelle destinée aux familles. Onze actions seront déployées dans les trois prochaines années visant trois types d'équipements culturels, soit les bibliothèques publiques, les institutions muséales et les diffuseurs de la région de la Mauricie;
- Développer les connaissances culturelles des citoyens et mettre en valeur le patrimoine culturel de la Mauricie, notamment par des services-conseils;
- Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).

#### Priorité 5

Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie

- S'assurer que les projets financés dans le cadre des ententes de développement culturel aient des retombées positives sur les citoyens (ex. : pianos publics, vélos musicaux, animations des parcs);
- Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une

approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.

#### **Priorité 6**

Intensifier la diversification de l'économie, notamment au sein des secteurs porteurs et d'avenir

- Accompagner le développement de projets numériques et développer l'expertise des organismes et des ressources culturelles;
- Accompagner les milieux pour la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).

#### **Priorité 7**

Consolider et soutenir la croissance des entreprises existantes

- Contribuer à la pérennité et au soutien des organismes culturels avec la mesure Mécénat Placements Culture.

#### **Priorité 11**

Améliorer la qualification de la main-d'œuvre

- Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels visés par les deux lois sur le statut professionnel des artistes grâce à une aide financière octroyée par le MCC pour la coordination de la formation continue et à des budgets rendus disponibles par Emploi-Québec pour les activités de formation continue et de perfectionnement répondant aux besoins du milieu culturel en lien avec les exigences des pratiques artistiques ou du marché du travail, dans le cadre de l'engagement tripartite pour la formation continue en culture.

#### **Priorité 12**

Favoriser la persévérance et la réussite scolaire ainsi que le retour aux études

- Rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité, notamment par la relation entre la culture et l'éducation, en soutenant l'amélioration de l'offre de sorties et d'activités culturelles pour la petite enfance et tout au long du parcours éducatif, en collaborant avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille;
- Maintenir le partenariat avec l'URLS de la Mauricie pour l'offre de loisir culturel en parascolaire;
- Mettre en place un « Continuum des arts », c'est-à-dire un accompagnement dans le milieu scolaire, les centres de la petite enfance et les résidences pour aînés facilitant les contacts des jeunes et des moins jeunes avec la culture, notamment grâce à la mise en réseau et au partage des ressources et des équipements culturels locaux.

## MINISTÈRE DE LA FAMILLE

### L'offre de service

Le ministère de la Famille (Ministère) a pour mission de contribuer au développement du Québec en favorisant l'épanouissement des familles, le développement des enfants et la contribution sociale, économique et professionnelle des aînés.

Le Ministère contribue à créer des milieux de vie et des environnements favorables aux familles et à favoriser le développement des jeunes enfants en visant l'égalité des chances pour tous et une transition harmonieuse vers l'école. Il soutient les parents dans leur volonté d'équilibrer leurs responsabilités professionnelles et familiales par des programmes qui permettent l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. En plus du financement des infrastructures des CPE, le Ministère procure les ressources nécessaires au financement des dépenses de fonctionnement des services de garde éducatifs à l'enfance. Le Ministère procède d'ailleurs à des exercices de révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance en fonction de la demande, c'est-à-dire des besoins, et ce, en collaboration avec les comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance de chaque région administrative, en plus de participer aux travaux de concertation régionale pertinents.

Les mesures d'aide à la famille permettent notamment le soutien financier à des organismes communautaires Famille dans toutes les régions du Québec, le soutien aux municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) qui désirent élaborer des politiques familiales municipales (PFM), la mise en œuvre et le suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation et, enfin, le soutien aux enfants par le Soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans ainsi que par le développement du réseau de pédiatrie sociale en communauté.

Les programmes offerts par le Ministère permettent aussi de favoriser le vieillissement actif au sein de la société québécoise, de lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et de soutenir les aînés en situation de vulnérabilité. Pour ce faire, le Ministère met en œuvre le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées, qui couvre la période 2017-2022 (PAM 2017-2022), ainsi que la politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE). De plus, il soutient financièrement des initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV) ainsi que des projets qui encouragent le partenariat, la concertation et la collaboration entre les acteurs du milieu grâce au programme Québec ami des aînés (QADA), programme qui vise à susciter la participation des personnes âgées au développement social, économique et culturel de leur communauté. Finalement, les municipalités et MRC qui désirent élaborer des politiques et des plans d'action pour adapter leur milieu de vie au vieillissement de la population ont accès au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Mauricie

#### Priorité 2

Pour assurer l'occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et en santé, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les milieux éloignés ou dévitalisés, le Ministère entend :

- Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles par l'accompagnement des municipalités et MRC dans l'élaboration ou la mise à jour de leur PFM et le soutien financier à des organismes communautaires Famille;

- Poursuivre sa participation aux travaux des instances de concertation régionale (TIR-SHV de la Mauricie);
- Mener un exercice de révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance et maintenir une offre de services diversifiée et de qualité pour assurer la pérennité et l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance;
- Favoriser la prise en charge du milieu par le milieu par la conclusion d'une entente en matière de services de garde à l'enfance avec la nation Atikamekw.

### **Priorité 3**

Afin de réduire les inégalités sociales, le Ministère entend :

- Poursuivre sa participation aux travaux des instances de concertation régionale (R.I.R.E. et Table pour l'intégration des enfants handicapés en services de garde de la Mauricie-Centre-du-Québec);
- Encourager l'accès à des services de garde de qualité par :
  - L'élargissement de l'exemption du paiement de la contribution de base pour les parents admissibles;
  - La bonification du financement de la garde des enfants issus de milieux défavorisés en services de garde éducatifs à l'enfance pour financer des sorties éducatives des enfants dont les parents sont exemptés de la contribution parentale;
  - L'apport aux CPE des ressources financières nécessaires à la réalisation des projets d'immobilisation qui requièrent un investissement financier important tout en facilitant l'accès à du financement à des conditions avantageuses;
  - La réduction des obstacles à la concrétisation des projets jugés prioritaires pour la région;
  - La réduction des obstacles à la concrétisation des projets dans des quartiers défavorisés.
- Poursuivre le financement des ITMAV pour soutenir les personnes âgées en situation de vulnérabilité.

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

### L'offre de service

Le ministère de la Justice du Québec (MJQ) exerce un rôle unique et essentiel au sein de la société québécoise. Il assume la responsabilité gouvernementale en matière de justice, laquelle constitue l'une des assises de notre société civile et démocratique.

D'une part, en soutien aux tribunaux judiciaires (Cour d'appel, Cour supérieure et Cour du Québec), le MJQ fournit des services de justice sur l'ensemble du territoire québécois. Il compte ainsi sur un réseau de plus de 90 palais de justice et points de service de justice, répartis dans toutes les régions du Québec. De plus, il doit constamment déployer des efforts et consentir des investissements pour maintenir et améliorer les infrastructures immobilières et technologiques en place.

D'autre part, le MJQ trouve important que l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec aient accès aux services de justice et qu'ils soient informés de leurs droits. Il trouve aussi important que les victimes d'actes criminels, les personnes vulnérables, les communautés autochtones et tout autre groupe d'utilisateurs particulier soient soutenus, accompagnés et orientés dans leurs démarches dans le système judiciaire. Pour ce faire, le MJQ, en collaboration avec de nombreux partenaires du système de justice, a mis en place, au fil des années, des organismes (centres d'aide aux victimes d'actes criminels [CAVAC], centres de justice de proximité, etc.) ainsi que des services et des mesures (programme d'accompagnement en santé mentale, programme de mesure de recharge pour adultes, etc.) en vue de venir en aide aux divers groupes d'utilisateurs du système de justice. Le MJQ entend poursuivre leur déploiement au cours des prochaines années.

En matière d'occupation et de vitalité des territoires, les actions du MJQ s'articulent donc autour des deux axes suivants : l'offre de services de proximité et l'adaptation des services aux clientèles régionales.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Mauricie

#### L'offre de services de proximité

##### **Priorité 2**

En vue d'assurer l'occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et saines, et de faciliter l'accès à des services de proximité, le MJQ prévoit :

- Agrandir et réaménager le palais de justice de La Tuque pour, notamment, le rendre plus sécuritaire. Il s'agit, pour la région, d'un investissement de 5,3 millions de dollars;
- Implanter le Centre de justice de proximité de la Mauricie afin d'offrir à la population des services gratuits d'information juridique, de soutien et d'orientation, en personne ou par téléphone.

### Autre action ministérielle dans la région de la Mauricie

#### L'adaptation des services aux clientèles régionales

En vue d'offrir des services de justice adaptés à la communauté attikamek de Wemotaci, le MJQ compte :

- Mettre en œuvre le programme de mesures de recharge général pour adultes en milieu afin de permettre à un membre de la communauté, accusé d'avoir commis une infraction criminelle, de participer, s'il le souhaite, à un processus encadré de réparation et de réconciliation.

## MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

### L'offre de service

Le MSSS veille à ce que les services de santé soient adaptés aux différentes réalités territoriales et aux besoins des communautés. Le MSSS doit notamment exercer les fonctions nationales de santé publique, assurer la coordination interrégionale des services, s'assurer que les mécanismes de coordination des services entre les établissements de santé et de services sociaux (ci-après appelés établissements) sont fonctionnels; répartir équitablement les ressources financières, humaines et matérielles entre les régions et voir au contrôle de leur utilisation.

Le MSSS exerce sa mission en partageant ses responsabilités avec les établissements, répartis dans 18 régions sociosanitaires. Cette structure se fonde sur l'idée qu'une certaine proximité d'une organisation avec son milieu assure une meilleure correspondance entre les services et les besoins et une adaptation à la réalité des milieux. Les établissements ont la responsabilité d'offrir des services de santé et des services sociaux de qualité qui sont accessibles, continus, sécuritaires et respectueux des droits des personnes. Ainsi, leurs actions et leurs partenaires se situent à l'échelle locale (ex. : communautés, municipalités, milieu scolaire) et régionale.

Pour parvenir à déployer cette gamme de services avec efficience, les CISSS/CIUSSS partagent avec des partenaires territoriaux une responsabilité collective à l'égard d'une offre de services intégrés correspondant aux besoins de la population du territoire et visant à favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé et du bien-être de cette population. Les communautés sont des milieux de vie déterminants au regard de la santé et de la qualité de vie de la population. Il importe donc qu'elles offrent des environnements sains et sécuritaires et qu'elles rendent les choix favorables à la santé plus accessibles. En même temps, il est important que les citoyens aient la possibilité d'agir sur les divers facteurs qui influencent leur santé et d'exercer leur pleine participation sociale.

Pour assumer cette responsabilité dite « populationnelle », les CISSS/CIUSSS et leurs partenaires doivent rendre accessible un ensemble d'interventions et de services le plus complet possible, à proximité du milieu de vie des personnes. Ils doivent également assurer la prise en charge et l'accompagnement de ces personnes par le système de santé et de services sociaux. Les partenaires avec lesquels les CISSS/CIUSSS partagent cette responsabilité populationnelle comprennent notamment les cliniques médicales, les entreprises d'économie sociale et des acteurs d'autres secteurs d'activité tels que les milieux scolaire, municipal, emploi, etc. Le partage de la responsabilité populationnelle entre tous les acteurs appelle à un effort d'intégration locale, territoriale et régionale.

Le MSSS désire s'assurer que la population de chaque région ait un niveau d'accès équitable aux services de première ligne et spécialisés, tout en étant adaptés aux différentes réalités des nombreux territoires qui composent le Québec. La création et le maintien d'environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires, tout comme l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des personnes, sont également une visée importante pour le MSSS et le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), dans la perspective d'améliorer la santé de la population et de réduire les inégalités sociales de santé.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Mauricie

#### Priorités 2, 3 et 4

Voici des exemples de mesures et d'approches réalisées par le MSSS, en partenariat avec les établissements de santé et de services sociaux et les partenaires sociosanitaires locaux, afin de contribuer au développement de communautés dynamiques et en santé et ainsi réduire les inégalités sociales.

- Réalisation des objectifs du plan stratégique 2015-2020, notamment les suivants :
  - Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie afin de prévenir les maladies chroniques et les cancers (Objectif 1);
  - Améliorer l'accès aux soins et aux services professionnels de première ligne (Objectif 4);
  - Réduire le temps d'attente à l'urgence (Objectif 5);
  - Assurer des soins et des services spécialisés dans des délais médicalement acceptables (Objectif 6);
  - Améliorer la survie des patients atteints de cancer (Objectif 7);
  - Renforcer la prévention et le contrôle des infections reliées au séjour en milieu hospitalier (Objectif 8);
  - Améliorer les services de soutien à domicile de longue durée (Objectif 10);
  - Consolider l'adaptation des soins et des services aux conditions des personnes âgées (Objectif 11);
  - Assurer des soins palliatifs et de fin de vie respectant les choix des personnes (Objectif 12);
  - Faciliter le développement optimal et la participation sociale des enfants et des jeunes adultes ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) (Objectif 13);
  - Améliorer la réponse aux besoins des personnes présentant des troubles mentaux graves (Objectif 14);
  - Intensifier l'offre de service en dépendance et en itinérance dans le réseau (Objectif 15);
  - Améliorer le soutien aux familles en situation de négligence (Objectif 16);
  - Favoriser la disponibilité et l'utilisation optimale de la main-d'œuvre du réseau (Objectif 18).
- Mise en œuvre du Programme national de santé publique (PNSP) 2015-2025. Plus particulièrement en :
  - Collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables au développement global des enfants et des jeunes liées notamment aux conditions de vie des familles, à l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance et à la réussite éducative (Service 1.12);
  - Collaborant à la planification et à la mise en œuvre d'une approche intégrée favorisant la santé et le maintien de l'autonomie des aînés vivant à domicile et en hébergement, notamment liée à la création d'environnements physiques sains et sécuritaires ainsi qu'aux problématiques psychosociales, incluant la maltraitance, l'isolement et à la santé dentaire (Service 2.5);
  - Soutenant les initiatives favorisant le développement et le renforcement des capacités des communautés d'agir sur leurs conditions de vie et leur environnement (Service 2.10);
  - Collaborant à la planification et à la mise en œuvre d'initiatives visant l'aménagement et le développement d'infrastructures favorables à un mode de vie physiquement actif et à la sécurité dans les milieux de vie, particulièrement dans les communautés mal desservies ou défavorisées et l'accès physique et économique à des aliments de qualité dans les milieux de vie, particulièrement dans les communautés mal desservies ou défavorisées (Service 2.12);
  - Collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables à la santé, notamment associées aux saines habitudes de vie et aux comportements sains et sécuritaires, à la qualité et à la sécurité de l'environnement physique et aux conditions de vie et au vieillissement de la population en santé (Service 2.14).
- Mise en œuvre de la politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) et Plan d'action intersectoriel de prévention en santé (PAI), spécialement les mesures suivantes :
  - Favoriser les actions du milieu visant à maintenir et à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés (Mesure 2.2);
  - Favoriser l'accès de l'ensemble de la population à des activités et à des installations extérieures et intérieures contribuant à l'adoption et au maintien d'un mode de vie physiquement actif, en toute saison (Mesure 2.3);
  - Soutenir les initiatives associées à la santé et au bien-être des aînés dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (Mesure 2.4);

- Outiller le milieu municipal afin qu'une analyse des effets potentiels sur la santé soit intégrée de façon plus systématique dans les démarches de planification territoriale (Mesure 2.6);
- Soutenir les intervenants des secteurs du transport et de l'aménagement du territoire dans la mise en place d'initiatives favorisant la mobilité durable (Mesure 2.8);
- Favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation, particulièrement dans les communautés défavorisées ou isolées géographiquement (Mesure 3.1);
- Accroître l'offre de logements sociaux et communautaires (Mesure 3.5);
- Améliorer les conditions de vie des populations autochtones (Mesure 3.6).
- Poursuite de l'allocation des ressources destinée aux établissements et aux organismes communautaires du réseau de la santé et des services sociaux dans une perspective d'équité interrégionale :
  - Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements additionnels en santé et en services sociaux de 300 millions de dollars à compter de 2018-2019 pour assurer à la population de chaque région un niveau d'accès comparable aux services de première ligne et spécialisés. En ce qui concerne la région sociosanitaire de la Mauricie et Centre-du-Québec, c'est 40 100 500 \$ qui sont alloués pour 2018-2019.
- Poursuite de la réalisation des PREM visant à assurer une plus grande équité d'accès aux services médicaux;
- Poursuite de l'offre d'un service de mammographie mobile pour desservir les régions qui n'ont pas de laboratoire d'imagerie médicale offrant ce service à proximité;
- Poursuite des services d'hôtellerie pour les personnes touchées par le cancer et leurs proches;
- Déploiement de 2 000 infirmières praticiennes spécialisées (IPS) dans tout le RSSS d'ici 2024-2025;
- Déploiement de services de proximité et soutien à la qualité et à l'accès aux services de santé mentale;
- Renforcement de la capacité des personnes à prendre en charge leur santé et leur bien-être ou celui de leurs proches, les soutenir en situation de crise et de les orienter, au besoin, vers les ressources les plus appropriées par Info-Santé et Info-Social 811;
- Poursuite de la mise en œuvre du programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique qui vise à structurer l'offre de service en aide domestique, à soutenir financièrement la demande des personnes âgées en perte d'autonomie et à lutter contre le travail au noir;
- Soutien financier aux organismes communautaires en santé et en services sociaux au Québec par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);
- Poursuite de la participation au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.

### **Spécifiquement dans la Stratégie OVT, le MSSS s'engage à :**

- Soutenir la Direction régionale de santé publique de la Mauricie dans ses actions intersectorielles visant à créer et à maintenir des environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires. Par exemple, elle participe à la coordination du Consortium en développement social de la Mauricie, instance qui contribue à diverses actions priorisées par la région;
- Accroître l'accès aux modalités de soins par télésanté;
- Déployer les trajectoires de soins pour les personnes à risque ou ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC) dans toutes les régions du Québec;
- Implanter les trajectoires de soins concernant le traitement des infarctus aigus du myocarde dans toutes les régions du Québec;
- Déployer les services de sage-femme dans toutes les régions du Québec;

- Assurer la sécurité et le bien-être des personnes âgées habitant dans une résidence privée pour âgés (RPA);
- Développer de nouvelles places et des mesures alternatives pour favoriser l'utilisation optimale des lits de courte durée en centres hospitaliers dans toutes les régions du Québec.

## MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

### L'offre de service

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) exerce un rôle déterminant dans la mise en place de règles et de structures favorisant l'amélioration de la sécurité au sein des différentes régions du Québec. À cette fin, il collabore avec plusieurs partenaires, dont les municipalités, leurs organisations policières et leurs services de sécurité incendie, ainsi qu'avec de nombreux organismes communautaires pour voir à la sécurité des individus, de leurs biens et de leur milieu de vie.

En matière de **services correctionnels**, le Ministère, avec l'appui d'un important réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires, contribue à la protection de la société en offrant des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes contrevenantes dans leur démarche de réinsertion sociale en les aidant à devenir des citoyens respectueux des lois. Dans la région, ce rôle est joué par l'Établissement de détention de Trois-Rivières et de la Direction des services professionnels correctionnels de la Mauricie-Centre-du-Québec.

En matière d'**affaires policières**, le Ministère est responsable notamment de l'application de la Loi sur la police et de la production ainsi que de la mise à jour du *Guide sur les pratiques policières*. Avec cinq postes MRC, un poste auxiliaire et un poste autoroutier répartis sur le territoire, la Sûreté du Québec fournit des services complémentaires à ceux des corps municipaux et autochtones et parfois assure le service dans les endroits non desservis par ces derniers. Le Ministère investit par ailleurs dans plusieurs programmes visant à lutter contre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités.

En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, le Ministère encadre, par la Loi sur la sécurité civile et les règlements qui en découlent, les actions et les responsabilités des municipalités. Il se fait également partenaire des municipalités dans le financement de projets de prévention en vue de réduire les dommages en situation de sinistres et d'accroître la résilience de la population par rapport à certains événements. La Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec soutient les municipalités de la région dans leur préparation, leurs interventions et leur rétablissement lorsque des événements causent des dommages importants aux biens et aux infrastructures sur leur territoire.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Mauricie

#### Priorité 3

Afin de contribuer à réduire les inégalités sociales, le MSP entend :

- Soutenir les milieux municipaux de moins de 100 000 habitants dans leurs démarches relatives à la sécurité et au mieux-être de leurs citoyens à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité<sup>1</sup>.

#### Priorité 7

Dans le but de contribuer à soutenir la croissance des entreprises de la région, le MSP prévoit

- Renseigner les employés du Ministère responsables des acquisitions sur les bénéfices de l'achat régional ainsi que sur les mécanismes et les règles qui les régissent.

---

<sup>1</sup> Les projets ont déjà été définis dans le cadre du programme.

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

### L'offre de service

Le MAPAQ offre de l'accompagnement et de l'aide financière pour soutenir l'essor du secteur bioalimentaire, favoriser l'innovation et renforcer les synergies entre les différents acteurs. Ce soutien prend diverses formes et permet de répondre à des besoins sur le plan de la formation agricole, de la promotion et de la mise en marché, du développement de la main-d'œuvre, de la recherche et du développement, de la gestion des risques, de l'accessibilité aux services vétérinaires, du développement durable des entreprises et des services-conseils.

En raison de sa présence sur le territoire et par ses interventions, le MAPAQ s'efforce de tenir compte des réalités propres à chacun, de soutenir la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans les priorités régionales et de leur donner les moyens de se concrétiser.

En effet, dans l'ensemble des régions du Québec, les directions régionales du Ministère sont ancrées dans la réalité de leur milieu et elles peuvent intervenir pour accroître le potentiel varié du secteur bioalimentaire avec l'aide de soutiens financiers et par l'accompagnement. Des conseillers spécialisés offrent leur expertise pour répondre aux besoins spécifiques du secteur bioalimentaire, notamment en ce qui concerne la relève, les pratiques agroenvironnementales, les pêches ainsi que l'aquaculture commerciales, la transformation alimentaire, le développement des entreprises et des produits, la commercialisation et la santé animale.

Les réponses aux priorités régionales de développement du secteur bioalimentaire ont été élaborées par les directions régionales du Ministère, qui sont les plus à même d'adapter l'intervention ministérielle aux particularités et aux besoins des intervenants.

Cette approche territoriale de l'intervention ministérielle s'inscrit en cohérence avec la Politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde* lancée le 6 avril 2018. Celle-ci vise notamment à développer l'attractivité des territoires, à renforcer la synergie entre les territoires et le secteur bioalimentaire ainsi qu'à miser sur les potentiels des territoires par une intervention adaptée à leurs spécificités.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Mauricie

#### Priorité 5

Afin de protéger et d'améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie, le MAPAQ s'engage à :

- Poursuivre son action auprès des organismes qui exercent leurs activités dans le domaine de l'agroenvironnement, en plus de poursuivre son soutien aux projets touchant ce secteur;
- Participer activement aux travaux du pôle d'expertise multidisciplinaire qui sera mis en place pour se pencher sur les pratiques agricoles durables et respectueuses de l'écosystème du lac Saint-Pierre;
- Collaborer à la détermination de pratiques agricoles durables.

### **Priorité 6**

Afin d'intensifier la diversification de l'économie, notamment au sein des secteurs porteurs et d'avenir, le MAPAQ offre un soutien financier aux entreprises québécoises pour la réalisation de projets de transformation alimentaire et de commercialisation visant l'atteinte d'objectifs stratégiques en matière de développement de marchés. Par conséquent, le MAPAQ entend :

- Accompagner les entreprises qui veulent adopter une approche dite filière dans le but de maximiser les retombées potentielles.

### **Priorité 7**

Pour consolider et soutenir la croissance des entreprises existantes du secteur bioalimentaire, le MAPAQ entend :

- Poursuivre l'accompagnement auprès de ces entreprises et soutenir financièrement les travaux nécessaires dans le but d'obtenir des résultats de recherche permettant d'améliorer significativement leurs pratiques;
- Contribuer à la promotion du terroir de la Mauricie en soutenant les entreprises et les organismes dans leurs efforts de valorisation de leurs produits.

### **Priorité 9**

Afin de mettre en valeur le territoire de la Mauricie tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles, de façon durable, le MAPAQ prévoit :

- Maintenir son soutien aux initiatives d'entreprises de transformation alimentaire qui souhaitent mettre au point des produits distinctifs à valeur ajoutée.

### **Priorité 10**

Pour faciliter la relève et le transfert d'entreprise, le MAPAQ s'engage à :

- Offrir un accompagnement aux entrepreneurs qui désirent se lancer en affaires ou s'établir en agriculture.

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

### L'offre de service

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie numérique du Québec. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- Administration des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- Appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- Conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- Coordination des interventions gouvernementales relatives au développement du numérique;
- Coordination gouvernementale des mesures d'allègement réglementaire;
- Délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité, et administration de lois;
- Élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- Harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- Offre de service aux entreprises sous forme d'accompagnement-conseil et de soutien au développement de leurs activités commerciales;
- Orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- Promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- Promotion des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord national ou international qui concerne le commerce.

Les actions du Ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires s'inscrivent dans la vision économique du gouvernement, laquelle repose sur trois piliers : l'entrepreneuriat, le manufacturier innovant et les exportations. Ces actions permettent d'appuyer, avec la collaboration des directions régionales du Ministère, la mise en œuvre des priorités qui ont été définies par les territoires.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Mauricie

#### Priorité 2

Assurer l'occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et en santé, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les milieux éloignés ou dévitalisés

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MESI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la

collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

#### **Priorité 6**

Intensifier la diversification de l'économie, notamment au sein des secteurs porteurs et d'avenir

- Dans le cadre du PAGES 2015-2020, le MESI soutient financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif. Le Pôle d'économie sociale de la Mauricie et le point de service régional de la CDRQ pourront donc, en collaboration avec la direction régionale du MESI, aider la région dans cette priorité;
- Par ailleurs, le MESI a appuyé la mise en place du nouveau créneau d'excellence Conception et fabrication de machines dans la région de la Mauricie et les territoires des MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska. L'implantation de ce nouveau créneau d'excellence permettra de renforcer le savoir-faire québécois dans plusieurs domaines prometteurs tels que celui de la conception et de la fabrication de machines. Il contribuera également à la diversification économique de la région.

#### **Priorité 7**

Consolider et soutenir la croissance des entreprises existantes

- Le Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie vise à appuyer les entreprises qui réaliseront des projets notamment sur le territoire de la Mauricie. Les projets doivent contribuer à stimuler l'entrepreneuriat, à soutenir les PME et à encourager l'investissement dans les secteurs porteurs d'avenir pour la région. Le Fonds soutient entre autres des projets d'investissement, de conception de produits et de procédés, et de développement d'entreprises à l'international;
- Par ailleurs, le MESI apporte un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX. Ainsi, Carrefour Québec international a pour mandat de sensibiliser, de former et de préparer à l'exportation les entreprises de la région.

#### **Priorité 8**

Créer des conditions favorables à de nouveaux investissements

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MESI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

#### **Priorité 10**

Assurer la relève et le transfert d'entreprise

- Par son appui au CTEQ, le Ministère soutient les repreneurs et les cédants dans le processus de transfert d'entreprises. Cet organisme, présent dans toutes les régions du Québec, a pour mission de répondre à l'enjeu important que représente la relève des dirigeants. Il se distingue en offrant un soutien neutre aux entrepreneurs. Par l'intermédiaire de la Table d'action en entrepreneuriat régionale, le MESI travaillera avec les intervenants locaux à promouvoir les services du CTEQ.

### **Priorité 13**

Développer la culture entrepreneuriale

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MESI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

## MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### L'offre de service

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Mauricie

#### Priorité 11

Améliorer la qualification de la main-d'œuvre

- Les cinq grandes orientations du Plan d'action gouvernemental sur l'adéquation formation-emploi déploient une approche concertée entre les milieux de l'éducation et du travail afin, notamment, de repérer les déséquilibres en matière de compétences, de proposer des solutions de formation et d'apprentissage et d'informer la population et les décideurs à propos des besoins en main-d'œuvre et des programmes de formation.

Plusieurs initiatives concrétisent cette volonté d'adéquation. À titre d'exemple, les commissions scolaires mauriciennes ont accès à un financement ministériel qui leur permet de bonifier leur offre de formation professionnelle afin de répondre aux besoins du marché et de soutenir les petits groupes et les premières cohortes qui bénéficient des nouveaux programmes. Les cégeps de la Mauricie, quant à eux, obtiennent un financement ministériel afin d'offrir de la formation continue (AEC) associée directement aux besoins et à la concertation régionale.

#### Priorité 12

Favoriser la persévérance et la réussite scolaires ainsi que le retour aux études

- Les activités des instances régionales de concertation concernant la persévérance et la réussite scolaires seront soutenues financièrement, ce qui profitera à la Table régionale de l'éducation de la Mauricie. Les organismes d'action communautaire autonomes seront également soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation. En Mauricie, les organismes financés exercent leurs activités, notamment, en matière de lutte au décrochage scolaire et de promotion de l'alphabétisation.

Les commissions scolaires ont également accès à des ressources ciblées. Le MEES les accompagne, les soutient et les finance afin d'assurer des services adaptés aux différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc., le tout associé directement aux objectifs de la Politique de la réussite éducative, de la Stratégie 0-8 ans 2017-2022 (Tout pour nos enfants) ou en application de mesures de règles budgétaires dédiées.

Le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des commissions scolaires de la région sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche est complétée par les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les commissions scolaires.

Le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux collaborent aussi afin d'assurer la continuité et la complémentarité des services aux jeunes et à leur famille. Cette collaboration est officialisée par l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation.

Le dossier de l'alternance travail-études et de la mise à jour des compétences y trouve aussi son compte. Les cégeps de la Mauricie bénéficient d'un financement ministériel afin de développer et de mettre en œuvre des programmes qui seront offerts en alternance travail-études et de concevoir des projets visant à accroître les apprentissages en milieu de travail. Ces deux options facilitent la structuration de séquences d'apprentissage en classe et en entreprise.

Outre les efforts investis en formation professionnelle, les commissions scolaires mauriciennes, par l'intermédiaire de la formation générale des adultes, contribuent à l'alternance travail-études et à la mise à jour des compétences en offrant des programmes d'intégration socioprofessionnelle qui mènent à des certificats de même que des activités de francisation conciliables avec les horaires de travail. Le renouveau pédagogique à la formation générale des adultes, quant à lui, intègre davantage les technologies de l'information et de la communication afin d'accompagner les travailleurs dans l'acquisition et la mise à jour de compétences.

## MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

### L'offre de service

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles mène plusieurs grands dossiers qui contribuent à l'atteinte de priorités transversales en occupation et vitalité des territoires tels que :

- Le développement durable : le Plan d'action de développement durable 2016-2021 présente autant d'initiatives du MERN qui vont de pair avec les priorités ciblées par les régions;
- L'acceptabilité sociale : Reconnue comme l'un des facteurs déterminants de réussite des projets qui se développent sur le territoire, le MERN s'est doté d'orientations en matière d'acceptabilité sociale;
- Les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) : Celles-ci permettent de circonscrire les enjeux auxquels les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines doivent répondre. Dans le cadre du chantier de renouvellement des OGAT, le MERN veille à l'élaboration et au respect de la conformité des orientations relatives aux secteurs du Territoire, de l'Énergie et des Mines;
- La participation des communautés autochtones : le MERN entend améliorer ses pratiques en matière de consultation, notamment en adoptant et en rendant publique une politique ministérielle de consultation des communautés autochtones;
- L'approche révisée d'affectation : Le MERN entend répondre à ses engagements de rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire publique;
- Les plans régionaux de développement des terres publiques (PRDTP) : Cet outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État a pour objectif un développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population. Le MERN entend amorcer en 2018 les travaux en vue de la mise à jour des PRDTP;
- La Politique énergétique du Québec 2030 : Lancée en 2016, elle comporte quatre grandes orientations dont les objectifs contribuent à l'atteinte de plusieurs priorités horizontales mentionnées par les régions;
- La Vision stratégique du développement minier au Québec : Rendue publique en 2016, elle propose des pistes d'action pour permettre à l'activité minière de prendre un nouvel essor et consolider la place du Québec parmi les chefs de file du développement minier;
- Plusieurs outils et initiatives du secteur des Mines : Tous disponibles pour les acteurs locaux afin de favoriser la compréhension, l'intégration et la valorisation des activités minières au Québec. Ils comptent notamment : le système d'information géominère du Québec (SIGÉOM), le système de gestion des titres miniers (GESTIM), le congrès annuel Québec Mines et le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Mauricie

#### Priorité 2

Pour assurer l'occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et en santé, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les milieux éloignés ou dévitalisés, le MERN :

- Applique une nouvelle tarification du loyer de certains baux de télécommunication situés sur les terres du domaine de l'État, plus particulièrement pour les baux attribués à des municipalités, à des organismes sans but lucratif ou encore, lorsque des équipements de télécommunication sont destinés à des fins autres que cellulaires.

### **Priorité 9**

Pour mettre en valeur le territoire de la Mauricie, tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles de façon durable, le MERN :

- Proposera au gouvernement une approche révisée d'affectation du territoire public et entamera la révision des PATP selon l'approche révisée, advenant son adoption;
- Entamera la révision du PRDTP, dont le volet récréotouristique;
- Soutient les MRC qui ont conclu des ententes de délégation de la gestion de certaines responsabilités, notamment de la gestion foncière, forestière et de l'exploitation du sable et du gravier;
- Exige que toute demande de bail minier soit accompagnée d'une étude d'opportunité économique et de marché pour la transformation au Québec.

## MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Mauricie

#### Priorité 1

Accroître la population de la Mauricie

- Accroître la présence du Ministère dans la région de la Mauricie à la suite du déploiement régional et de la mise en place de la stratégie d'intervention territoriale par l'entremise des bureaux de Services Québec. Cette présence, axée sur le service à la clientèle, permettra au MIDI:
  - D'assurer aux personnes immigrantes et celles issues de la diversité un service pour faciliter l'intégration en emploi;
  - D'accompagner les entreprises pour les démarches d'immigration à travers les différents programmes disponibles et de leurs exigences administratives;
  - D'offrir des services de proximité pour les partenaires régionaux;
  - De jouer un rôle accru pour faciliter la mise en place de collectivités accueillantes et assurer la participation des personnes immigrantes et celles issues de la diversité à la société québécoise.
- Mettre en place un plan d'action spécifique pour la région de la Mauricie en matière d'immigration, de participation et d'inclusion de personnes immigrantes et celles issues de la diversité;
- Déployer deux volets de la campagne Ensemble, nous sommes le Québec. Un volet vise à sensibiliser la population à l'apport de l'immigration en région et l'autre volet vise à informer les personnes immigrantes des emplois disponibles en région;
- Soutenir quatre projets novateurs issus de la mobilisation et de la concertation locale (HUBS) pour encourager la concertation des acteurs socioéconomiques du milieu afin qu'ils conjuguent leurs efforts pour l'attraction et la rétention des personnes immigrantes et celles issues de la diversité. Pour l'année 2018-2019, les projets seront développés à Sainte-Thècle, à Shawinigan, à Louiseville et à Trois-Rivières;
- Soutenir trois organismes à but non lucratif pour réaliser des diagnostics des besoins en matière d'attraction et de rétention de personnes immigrantes et celles issues de la diversité dans la région de la Mauricie;
- Soutenir un réseau d'organismes situés à Montréal (coordonné par l'organisme PROMIS) afin de promouvoir l'établissement en région et faire connaître les besoins de main-d'œuvre de la région de la Mauricie auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité établies à Montréal;
- Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec une MRC de la région de la Mauricie, la Ville de Shawinigan et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et mettre en valeur l'apport de l'immigration pour le développement économique de la région;
- Soutenir les organismes qui œuvrent auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité afin de favoriser une meilleure concertation des acteurs du milieu;
- Mettre en place un système d'immigration compétitif qui permet d'assurer une adéquation optimale entre les besoins de la région de la Mauricie et les profils des personnes immigrantes et celles issues de la diversité.

### **Priorité 3**

Réduire les inégalités sociales

- Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec les municipalités de la région de la Mauricie et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et mettre en valeur l'apport de l'immigration pour le développement économique de la région;
- Soutenir les organismes qui œuvrent auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité afin de favoriser une meilleure concertation des acteurs du milieu.

### **Priorité 14**

Favoriser l'établissement de pratiques innovantes en matière de gestion des ressources humaines

- Accroître la présence du Ministère dans la région de la Mauricie à la suite du déploiement régional et de la mise en place de la stratégie d'intervention territoriale par l'entremise des bureaux de Services Québec. Cette présence, axée sur le service à la clientèle, permettra au MIDI:
  - D'assurer aux personnes immigrantes et celles issues de la diversité un service pour faciliter l'intégration en emploi;
  - D'accompagner les entreprises pour les démarches d'immigration à travers les différents programmes disponibles et de leurs exigences administratives;
  - D'offrir des services de proximité pour les partenaires régionaux;
  - De jouer un rôle accru pour faciliter la mise en place de collectivités accueillantes et assurer la participation des personnes immigrantes et celles issues de la diversité à la société québécoise.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

### L'offre de service

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a pour mission de soutenir l'administration municipale ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire au bénéfice des citoyens.

Le MAMOT offre notamment aux intervenants municipaux des outils financiers pour soutenir le développement local et régional. Mentionnons le Fonds d'appui au rayonnement des régions qui, en complément du Fonds de développement des territoires, peut financer tout projet que les élus d'une région choisissent d'appuyer en lien avec une des priorités de la région. D'autres programmes permettent pour leur part de financer des projets d'infrastructures municipales visant notamment le traitement de l'eau potable et des eaux usées ou la réalisation d'infrastructures communautaires. Du financement est aussi disponible pour soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux impacts des changements climatiques, et pour soutenir la mise en commun des services municipaux afin de les rendre plus efficaces.

Par ailleurs, le MAMOT assure l'animation et la mobilisation des ministères et organismes œuvrant en région, ce qui lui permet d'arrimer les actions de ceux-ci aux priorités régionales. Il poursuit aussi le travail de renforcement de l'accompagnement des MRC dans leurs démarches de planification.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Mauricie

#### Priorité 2

Afin d'aider la Mauricie à faire face à la problématique de dévitalisation de certains milieux, le MAMOT entend :

- Offrir une nouvelle mesure aux territoires de la région présentant des défis de vitalisation.

Pour cette priorité, le MAMOT propose également des interventions en matière d'aménagement du territoire :

- Élaborer des OGAT qui contribuent notamment à favoriser l'accès aux services de proximité et la mobilité durable;
- Consulter les acteurs régionaux dans le cadre de l'élaboration des OGAT afin de prendre en compte les particularités territoriales et régionales.

Par ailleurs, la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ainsi que la réalisation conjointe de travaux, peut être un choix judicieux pour des organismes municipaux qui souhaitent optimiser l'offre de services de proximité sur leur territoire. Pour concrétiser ces projets, le MAMOT prévoit :

- Accompagner les municipalités en matière de coopération intermunicipale;
- Offrir une mesure d'aide pour soutenir financièrement les initiatives de mise en commun.

#### Priorité 3

La réduction des inégalités sociales constitue une priorité de la région. En collaborant au Consortium en développement social de la Mauricie, un regroupement qui travaille à l'amélioration des conditions de vie individuelles et collectives en soutenant la concertation des acteurs territoriaux et régionaux concernés, le MAMOT peut :

- Faciliter les échanges entre les partenaires municipaux et la CAR afin de favoriser la mise en place d'actions intersectorielles en matière de développement social;

- Assurer le partage des connaissances et des bonnes pratiques en matière de développement social.

#### **Priorité 5**

Dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, le MAMOT souhaite soutenir les municipalités dans l'amélioration de la planification municipale en aménagement du territoire en faveur d'un développement durable des milieux de vie. Plus précisément, il anticipe de :

- Mettre à la disposition du milieu municipal un programme d'aide financière afin d'accroître la résilience des municipalités face aux impacts des changements climatiques;
- Mettre à la disposition des municipalités locales un programme d'aide financière pour le soutien de la gestion durable des eaux pluviales;
- Collaborer à l'élaboration d'OGAT qui favorisent la résilience et l'adaptation des milieux municipaux face aux changements climatiques et qui visent la protection de la biodiversité.

Par ailleurs, les problématiques de cohabitation harmonieuse des multiples usages présents dans le lac Saint-Pierre sont depuis longtemps une préoccupation pour le MAMOT. Afin de contribuer à la recherche de solutions, le MAMOT propose de :

- Concevoir et diffuser des outils pour les municipalités facilitant la cohabitation des usages du lac Saint-Pierre.

#### **Priorité 8**

L'une des avenues utilisées par les territoires en matière de développement est la mise en place de parcs industriels régionaux dans lesquels se concentrent les activités industrielles de plus grande envergure. Cette façon de faire assure une meilleure planification et facilite la cohabitation des usages. Le Ministère souhaite :

- Accompagner les acteurs concernés dans la mise en place de parcs industriels régionaux, lorsque pertinent, par le biais du soutien de la CAR-Aménagement.

#### **Priorité 9**

Le MAMOT a collaboré à la mise en place de l'entente sectorielle de développement en matière d'agriculture et d'agroalimentaire dans la région de la Mauricie. Le Ministère entend :

- Collaborer à la poursuite des objectifs visés par l'entente sectorielle de développement en matière d'agriculture et d'agroalimentaire;
- Faciliter les échanges entre les partenaires municipaux et la CAR afin de favoriser la mise en place d'actions intersectorielles en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, notamment celles issues des plans de développement de la zone agricole;
- Assurer le partage des connaissances et des bonnes pratiques en matière d'agriculture et d'agroalimentaire.

Le MAMOT peut également contribuer à cette priorité en favorisant le partage de connaissances et d'expériences et en soutenant les MRC dans la planification de l'aménagement de leur territoire. La CAR-Aménagement assure la cohérence de l'action gouvernementale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme et, plus particulièrement :

- Favoriser l'accompagnement en aménagement du territoire en amont par la mise à contribution de la CAR-Aménagement;
- Favoriser l'intégration des PDZA aux SAD et accompagner les MRC dans la mise en œuvre de leurs PDZA.

## MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

### L'offre de service

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a pour mission d'assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et de favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyennes et des citoyens du Québec et de ses régions. Plus précisément, le Ministère a notamment pour mandat :

- D'assurer une gestion durable des forêts;
- De réaliser la planification forestière;
- De gérer les droits et les permis d'attribution des bois et d'encadrer la vente aux enchères des bois;
- De mettre en valeur les forêts privées;
- De protéger les ressources forestières contre le feu, les insectes et les maladies;
- De soutenir le développement de l'industrie des produits forestiers et celui du secteur faunique;
- D'assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats;
- De réaliser des activités d'acquisition de connaissances selon les domaines d'activité, y compris la recherche forestière;
- De gérer les droits et les permis de pêche, de chasse et de piégeage;
- De protéger la faune et ses habitats;
- D'assurer la création et le développement d'un réseau de parcs nationaux.

Le MFFP exerce ses mandats en privilégiant une approche axée sur le partenariat avec les communautés locales et autochtones. Cette approche lui permet d'acquérir une connaissance approfondie du Québec et de ses régions, ce qui en fait un intervenant économique de premier plan dans la planification, la mise en valeur et l'utilisation efficiente des ressources forestières et fauniques.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Mauricie

#### Priorité 5

Pour protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie, le MFFP entend :

- Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des sangliers échappés dont la présence peut détruire les récoltes et causer des dommages aux propriétés;
- Collaborer à l'intégration d'aménagements fauniques en milieu agricole et au Plan conjoint des habitats de l'Est : projet de conservation, d'aménagement, de restauration, de protection des milieux humides pour la sauvagine, la plupart en milieu agricole;
- Participer activement aux travaux concernant la lutte contre les carpes asiatiques dont les dommages irréparables aux écosystèmes aquatiques affectent les pêcheries commerciales, sportives et de subsistance;
- Mettre en œuvre le Plan d'action 2016-2021 de la région de la Mauricie visant l'encadrement du camping dans les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche;
- Poursuivre les actions visant le rétablissement des espèces menacées ou vulnérables.

## **Priorité 9**

Afin de mettre en valeur le territoire de la Mauricie tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles de façon durable, le MFFP propose de :

- Élaborer la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers dont l'objectif est de favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie forestière;
- Élaborer la stratégie régionale de production de bois de manière à créer une plus grande richesse collective par la production de bois;
- Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée afin de permettre aux usines de transformation de bénéficier d'un volume additionnel à un prix concurrentiel;
- Déterminer le potentiel acéricole afin d'appuyer le développement de l'acériculture;
- Mettre en œuvre le Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative visant à favoriser l'accès aux différents plans d'eau québécois, pour y pratiquer la pêche récréative, et à soutenir la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, en encourageant l'implantation de stations de nettoyage d'embarcations ou d'autres mesures de prévention et d'atténuation;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023, notamment en favorisant la cohabitation entre le dindon sauvage et les divers intervenants concernés du milieu.

## MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

### L'offre de service

La mission du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) est d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

En avril 2018, le gouvernement du Québec a dévoilé la Politique de mobilité durable 2030 assortie du Plan d'action 2018-2023. La Politique aborde les transports collectif et actif, routier, maritime, aérien et ferroviaire ainsi que les interventions sur le réseau routier dans une perspective intégrée. La planification des transports en lien avec celle du territoire, le transport collectif régional et interurbain, le transport adapté, l'accessibilité aux régions isolées ou éloignées, la mise à niveau des infrastructures régionales, le déploiement des systèmes de transport intelligents, de nouveaux services de mobilité ainsi que d'équipements soutenant l'électrification des transports et l'utilisation d'énergies propres sont autant de domaines où le gouvernement entend intervenir pour stimuler la vitalité des régions, notamment par l'entremise de programmes de soutien financier destinés aux intervenants municipaux.

En mars 2018, le MTMDET s'est doté d'un cadre de gestion des relations avec les municipalités. Ce cadre permettra de renforcer les échanges avec le milieu municipal, d'assurer la cohérence des actions en matière de transport et d'aménagement du territoire et d'offrir un soutien accru aux intervenants municipaux.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Mauricie

Les intervenants de la région de la Mauricie ont ciblé une priorité en matière de mobilité :

#### Priorité 2

Assurer l'occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et en santé, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les milieux éloignés et dévitalisés

Relativement à cette priorité, le MTMDET a décidé d'entreprendre les actions suivantes :

- Action 1 – Soutenir le maintien et l'amélioration des services de transport actif, collectif et alternatif
  - Dans la Politique de mobilité durable 2030 annoncée en avril 2018, le MTMDET prévoit des mesures pour appuyer le milieu municipal afin d'encourager le développement de communautés dynamiques et en santé en renforçant les liens entre l'aménagement du territoire et les transports par l'élaboration de plans de mobilité durable intégrés qui seront éventuellement conditionnels à l'obtention de financement dans certains programmes du MTMDET;
  - Le MTMDET entend également favoriser l'utilisation des transports collectifs, actifs et alternatifs. Il veut également consolider les réseaux permettant un transport actif utilitaire à l'intérieur des périmètres d'urbanisation et bonifier le financement des services de transport collectif en région et de proposer une enveloppe pluriannuelle pour le Programme d'aide au développement de transport collectif (PADTC);
  - Le MTMDET offre également de l'aide financière susceptible de soutenir le maintien et l'amélioration des services de transport actif, collectif et alternatif, dans le cadre du programme d'aide financière à

l'entretien de la Route verte, du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains et des programmes de transport collectif;

- Enfin, le MTMDET demeurera attentif aux attentes en matière de transport actif, collectif et alternatif. D'ici là, le MTMDET continuera de tenir compte des besoins des usagers des modes actif, collectif et alternatif et des clientèles ayant des besoins spécifiques lors de la réalisation de ses projets routiers.

### Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

- Le MTMDET et ses partenaires investiront plus de 167 millions de dollars dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020;
- Parmi les travaux visés par cette programmation, on peut citer :
  - Des travaux sur la route 155, tels que sa reconstruction à Saint-Roch-de-Mékinac, l'aménagement d'une voie de virage à l'intersection du chemin de l'Église, à La Tuque, ainsi que l'adoucissement d'une courbe et l'abaissement d'une pente à La Tuque, à la hauteur du kilomètre 107;
  - La réparation de la dalle et des poutres et la reconstruction de la glissière médiane du pont d'étagement enjambant l'autoroute 40, sur la route 157 (boulevard Thibeau), à Trois-Rivières;
  - Des travaux sur la route 153, notamment sa réfection, à Hérouxville, entre l'avenue Saint-Georges et la limite de Saint-Tite, ainsi que son asphaltage à Saint-Boniface, de l'autoroute 55 à la côte Houle;
  - L'asphaltage de l'autoroute 40 sur plus de 75 km, ainsi que de l'autoroute 55 sur près de 45 km;
  - La reconstruction de la chaussée de l'avenue Dalcourt, entre les routes 348 et 349, projet mené de concert avec la Ville de Louiseville et visant à dégager le centre-ville de la circulation lourde;
  - La reconstruction du pont de la route 159, situé au-dessus de la rivière Batiscan, à Saint-Stanislas, afin de préserver l'infrastructure et accroître la fonctionnalité de ce lien stratégique pour différents usages, notamment le déplacement quotidien des travailleurs, le transport scolaire et le camionnage;
  - La reconstruction du pont Trudel, au-dessus de la rivière Saint-Maurice, sur la route 157, à Shawinigan, intégrant l'aménagement d'une piste polyvalente et assurant le maintien d'un lien essentiel pour l'économie régionale.
- Le MTMDET planifie également la réfection de la dalle centrale du pont Laviolette afin d'assurer sa fonctionnalité et la sécurité de cette infrastructure routière et d'en optimiser la durée de vie;
- Le MTMDET poursuivra son accompagnement auprès des municipalités de la région en vue de l'implantation de bornes de recharge rapide le long de la route 155;
- Le MTMDET continuera de participer au comité local de la zone industrialo-portuaire de Trois-Rivières émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020.

## MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

- Secrétariat à la jeunesse
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Secrétariat aux affaires maritimes

### L'offre de service

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'administration publique. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil exécutif.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et coordonne la communication gouvernementale. Dans l'exercice de ses fonctions, et par le rôle même qu'il joue au sein de l'administration publique, le Ministère accorde une place importante à l'occupation et la vitalité des régions. Certaines autres responsabilités particulières, notamment en matière de jeunesse, d'affaires autochtones et d'affaires maritimes, vont précisément dans le sens des préoccupations régionales.

Pour répondre aux priorités régionales, le Ministère s'appuie notamment sur les engagements suivants :

#### Stratégie d'action jeunesse 2016-2021

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat à la jeunesse, permet de répondre à l'ensemble des priorités ciblées par les régions en matière de jeunesse. Elle découle de consultations réalisées auprès des jeunes des diverses régions et met en exergue les questions concernant la santé, l'éducation, la citoyenneté, l'emploi et l'entrepreneuriat. Elle favorise la contribution des jeunes aux débats collectifs et valorise leur apport aux solutions à mettre en place pour l'avenir.

À ce titre, le programme Québec volontaire du Secrétariat à la jeunesse soutient les jeunes qui souhaitent s'engager dans un projet d'utilité collective afin de se familiariser avec les notions de solidarité, de collaboration et d'engagement citoyen au bénéfice d'une communauté ou d'une collectivité. Le programme vise à favoriser la mobilité des jeunes en région et à améliorer la connaissance des régions par les jeunes.

#### Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022

Avec ce plan d'action, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires autochtones, le gouvernement accorde une attention prioritaire aux problèmes sociaux et culturels autochtones et réunit, en un seul instrument, les initiatives gouvernementales pertinentes au bénéfice des Premières Nations et des Inuits. Le Plan d'action priorise les initiatives visant à améliorer les services, à promouvoir les cultures et les langues autochtones, à développer le pouvoir d'agir des individus et des collectivités ainsi qu'à favoriser la concertation et la recherche.

#### Stratégie maritime à l'horizon 2030

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires maritimes, présente une vision intégrée du développement maritime du Québec. Le Ministère coordonne les actions gouvernementales de ce secteur en

facilitant la concertation entre les partenaires concernés. Cette stratégie vise le développement d'infrastructures maritimes, de pôles logistiques, de zones industrialo-portuaires, de chantiers maritimes québécois et du transport maritime de courte distance, tout en favorisant l'économie circulaire ainsi que l'élaboration et l'adoption de technologies de transport propres et intelligentes.

### **Les réponses particulières aux priorités de la région de la Mauricie**

La région de la Mauricie n'a pas formulé de priorité interpellant le ministère du Conseil exécutif.

## MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### L'offre de service

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a pour mission d'assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens.

Le MDDELCC offre notamment des services dans la délivrance des autorisations environnementales et des permis. À ce titre, il accompagne tout promoteur et analyse toute demande de projet soumis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Un service d'urgence environnementale est disponible en tout temps, partout au Québec, par l'entremise d'Urgence-Environnement. Le Ministère traite toute plainte à caractère environnemental. De plus, il effectue des analyses environnementales et rédige des avis d'expertise professionnelle et technique en matière d'environnement. Il accompagne des ministères et des organismes (MO) dans leur démarche de développement durable. Par ailleurs, il s'attarde à la production d'information et de documentation concernant l'environnement, les changements climatiques et le développement durable dans le contexte de sa mission.

Le MDDELCC met déjà en œuvre plusieurs actions, à différents niveaux, pour outiller les régions du Québec dans l'atteinte des priorités qu'elles se sont fixées, et ce, en matière de lutte contre les changements climatiques, de développement durable et de protection de l'environnement.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Mauricie

#### Priorité 5

Afin de protéger et d'améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie, le MDDELCC entend :

- Dans le cadre de la modernisation de la LQE et de l'intégration des notions relatives à la lutte contre les changements climatiques au nouveau régime d'autorisation environnementale, accompagner les promoteurs dans le processus d'autorisations environnementales;
- Sensibiliser, dans le cadre du nouveau processus d'analyse, l'ensemble des initiateurs à intégrer la notion de l'adaptation aux changements climatiques;
- Par l'attribution par le gouvernement du Québec d'une aide financière de 14 millions de dollars sur cinq ans pour le lac Saint-Pierre, accompagner les acteurs pour la mise en œuvre d'une série de mesures portant sur la cohabitation entre l'agriculture et la faune de la zone littorale;
- Évaluer les actions qu'il pourrait mettre en œuvre pour répondre aux priorités régionales en matière de gestion de l'eau, de la qualité de l'air, de l'accroissement de la superficie du réseau d'aires protégées, de la protection des milieux humides et hydriques, à inciter les parties prenantes à réduire graduellement leurs rejets dans l'environnement, et ce, à l'entrée en vigueur du Plan stratégique 2017-2021;
- Encourager les municipalités à créer les solutions de lutte contre les changements climatiques avec les parties prenantes concernées, que ce soit des citoyens, des organisations à but non lucratif ou des entreprises privées, dans le cadre du programme Climat municipalités 2.

### **Priorité 6**

Pour intensifier la diversification de l'économie, notamment au sein des secteurs porteurs et d'avenir, le MDDELCC s'engage à :

- Accompagner les différents initiateurs de projet (personnes morales, municipalités, MRC...) par la tenue de rencontres de démarrage au besoin. Ce type de rencontre permettra aux demandeurs d'obtenir d'avance et plus clairement les exigences du MDDELCC qui s'appliqueront spécifiquement à leur projet. Cette approche contribuera à réduire les délais de traitement d'une demande d'autorisation et ainsi soutenir la création d'entreprises;
- Faciliter l'évaluation de la performance environnementale d'une nouvelle technologie ou d'une nouvelle pratique, et ce, dans le cadre de la modernisation de la LQE qui introduit un régime d'autorisation simplifié pour les projets pilotes à des fins de recherche et d'expérimentation.

### **Priorité 7**

Afin de consolider et soutenir la croissance des entreprises existantes, le MDDELCC souhaite :

- Faciliter l'évaluation de la performance environnementale d'une nouvelle technologie ou d'une nouvelle pratique, et ce, dans le cadre de la modernisation de la LQE qui introduit un régime d'autorisation simplifié pour les projets pilotes à des fins de recherche et d'expérimentation.

### **Priorité 9**

Dans le but de mettre en valeur le territoire de la Mauricie tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles de façon durable, le MDDELCC entend :

- Examiner chaque demande d'occupation du domaine hydrique de l'État qui lui est soumise par les acteurs régionaux concernés afin de déterminer si un droit d'occupation pourrait être délivré.

## MINISTÈRE DU TOURISME

### L'offre de service

Le ministère du Tourisme (MTO) déploie cinq stratégies sectorielles qui visent notamment la création d'emplois et l'accroissement des retombées économiques du tourisme dans toutes les régions du Québec. Ainsi, le Ministère appuie des investissements dans des produits novateurs et originaux, liés aux stratégies de mise en valeur du tourisme nordique (lancée en 2011), du tourisme maritime et nordique (lancées en 2014) et du tourisme de nature et d'aventure et événementiel (lancées en 2017).

Le MTO dispose de plusieurs leviers financiers lui permettant de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux.

Par ailleurs, le MTO reconnaît les ATR comme des partenaires privilégiés dans le développement de l'industrie touristique, dans le respect des particularités régionales et des orientations gouvernementales. Cette reconnaissance s'est traduite par la signature d'ententes de partenariat régional en tourisme 2016-2020 et d'ententes de développement numérique des entreprises touristiques 2018-2020, dans lesquelles le MTO confie divers mandats aux ATR.

De plus, le MTO accompagne et appuie les entreprises touristiques de l'ensemble des régions par l'entremise de ses engagements en matière de main-d'œuvre et d'accueil touristiques ainsi que par ses publications en intelligence d'affaires.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Mauricie

#### Priorité 4

Pour définir et valoriser l'identité culturelle mauricienne, et promouvoir les forces de la région de même que ses attraits et ses richesses, le MTO rappelle que :

- La promotion des richesses et des attraits régionaux est incluse systématiquement dans les campagnes intra et interrégionales que réalise Tourisme Mauricie dans le cadre des mandats qui lui sont confiés par le Ministère.

#### Priorité 6

En soutien au développement de l'économie sociale ainsi que des secteurs touristique et culturel, le MTO souligne que :

- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté cinq stratégies sectorielles au cours des dernières années. Le Ministère poursuivra leur mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches;
- Par ailleurs, les projets de tourisme culturel peuvent être présentés dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme de la Mauricie.

### **Priorité 8**

Afin de créer des conditions favorables à de nouveaux investissements, le MTO précise que :

- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté cinq stratégies sectorielles au cours des dernières années. Le Ministère poursuivra leur mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches.

### **Priorité 9**

Pour faciliter l'accès aux ressources et au territoire tout en favorisant la cohabitation des différents utilisateurs, le MTO précise que :

- La cohabitation des usages est un enjeu du développement touristique notamment quant à l'accès au territoire pour la chasse, la pêche et l'utilisation de véhicules hors route. Cet enjeu est pris en compte dans les mandats confiés à Tourisme Mauricie par le Ministère.

Également, le Ministère s'engage à collaborer avec les acteurs régionaux d'ici 2020 afin de préciser leur demande.

### **Priorité 10**

Afin d'améliorer les démarches d'accompagnement existantes et les faire connaître de sorte que les entrepreneurs puissent y avoir recours pour planifier le transfert de leur entreprise, le MTO souligne que :

- Cette priorité s'inscrit dans le cadre des engagements rendus publics par le Ministère pour répondre aux enjeux en matière de main-d'œuvre touristique;
- Dans ce contexte, spécialement en ce qui a trait à l'enjeu de la relève et du transfert d'entreprise, le ministère du Tourisme a établi un partenariat avec le Centre de transfert d'entreprise du Québec afin d'offrir un service adapté à l'industrie touristique. Ce service consiste à accompagner les cédants et les repreneurs de l'industrie touristique pendant tout le processus de reprise.

### **Priorité 11**

Pour améliorer la qualification de la main-d'œuvre et soutenir le développement des entreprises, le MTO souligne que :

- Cette priorité s'inscrit dans le cadre des engagements rendus publics par le Ministère pour répondre aux enjeux en matière de main-d'œuvre touristique.

De plus, le Ministère s'engage à collaborer avec les acteurs régionaux d'ici 2020 afin de préciser leur demande.

### **Priorité 14**

Pour faciliter le recrutement, l'intégration et la rétention de la main-d'œuvre, le MTO fait valoir que :

- Cette priorité s'inscrit dans le cadre des engagements rendus publics par le Ministère pour répondre aux enjeux en matière de main-d'œuvre touristique.

## MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

### L'offre de service

La mission du Ministère contribue à la prospérité, à la richesse collective et au développement du Québec :

- En favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- En favorisant l'atteinte de conditions de travail équitables et de relations du travail harmonieuses;
- En privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- En soutenant l'action communautaire et bénévole.

De plus, le Ministère a pour mission d'offrir aux citoyens et citoyennes et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice afin de leur procurer un accès simplifié à des services publics.

Le Ministère fournit ses services à l'ensemble des personnes en emploi ou sans emploi, aux personnes et aux familles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins, aux entreprises, aux nouveaux parents et aux organismes communautaires.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Mauricie

#### Mise en contexte

La Mauricie doit relever un double défi soit celui de la reconversion économique et du redressement démographique. En raison d'une rareté grandissante de main-d'œuvre qualifiée, la Mauricie doit peaufiner l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail.

La Direction régionale de Services Québec de la Mauricie (la Direction régionale) intègre, à la planification annuelle de ses interventions, les éléments du plan ministériel spécifique à la stratégie régionale d'occupation et de vitalité des territoires, qui concernent plus précisément six des 14 priorités régionales établies.

#### Priorité 1

Afin d'accroître la population régionale, la Direction régionale collaborera avec la Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), en vue d'agir en complémentarité avec la table des préfets des villes et des municipalités régionales de comté. Pour ce faire, elle entend :

- Poursuivre ses interventions afin de présenter une information sur le marché du travail qui reflète la situation et les défis de celui-ci, notamment en matière de main-d'œuvre et d'emploi;
- Émettre des avis sur des projets présentés au Fonds d'appui au rayonnement des régions et contribuer au soutien financier de projets susceptibles d'attirer une nouvelle main-d'œuvre en Mauricie;
- Valoriser les métiers et professions présentant de bonnes perspectives d'emploi ou jugés en déséquilibre, mais pour lesquels les programmes de formation enregistrent des déficits d'inscriptions;
- Soutenir le recrutement et l'attraction de la main-d'œuvre, en collaborant à la réalisation de salons de l'emploi, de manière à mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre des employeurs de la région;
- Favoriser l'utilisation du Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi, pour permettre à ces derniers d'obtenir une première expérience de travail dans leur métier ou profession;
- Collaborer avec les carrefours jeunesse-emploi au projet Place aux jeunes, qui favorisent la migration, l'établissement et le maintien des personnes diplômées et futures personnes diplômées de 18 à 35 ans en région.

## **Priorité 2**

Afin d'assurer l'occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et en santé, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les milieux éloignés ou dévitalisés, la Direction régionale entend :

- Poursuivre le déploiement de Services Québec qui vise la simplification et le regroupement des services gouvernementaux par l'entremise de partenariats avec différents ministères et organismes publics;
- Soutenir les projets de services de transport collectif ou alternatif offerts aux citoyens de certains territoires qui ne sont pas desservis par un système de transport collectif;
- Participer aux travaux du regroupement régional d'organismes qui préconisent les saines habitudes de vie, de la Table régionale de santé mentale, de la Table régionale en itinérance et de la Table régionale en matière de violence conjugale et agression sexuelle.

## **Priorité 3**

Afin de réduire les inégalités sociales, des appuis sont nécessaires pour favoriser l'intégration sociale ou professionnelle des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion et pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans cette perspective, la Direction régionale propose de :

- Intervenir de façon proactive auprès des personnes qui font une demande d'aide financière de dernier recours afin de les aider à se mettre rapidement en mouvement et à cheminer vers l'emploi;
- Favoriser l'intégration en emploi des personnes faisant partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail, notamment les personnes déjà prestataires d'une aide financière de dernier recours;
- Collaborer à la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, notamment en appuyant les initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Soutenir les initiatives locales et régionales, notamment en matière de sécurité alimentaire, d'habitation, de transport collectif et d'action citoyenne, par une participation aux tables locales en développement social.

## **Priorité 4**

Dans le cadre de sa mission et des mandats qui lui sont dévolus en matière de main-d'œuvre et d'emploi, d'aide financière de dernier recours et de desserte des services de renseignements gouvernementaux, la Direction régionale pourrait contribuer à soutenir d'éventuels projets locaux ou territoriaux susceptibles de développer la fierté et le sentiment d'appartenance à la Mauricie, et ce, par le recours à ses mesures ou services aux individus et aux entreprises ou par l'entremise d'ententes sectorielles de développement.

## **Priorité 5**

Dans le cadre de sa mission et des mandats qui lui sont dévolus en matière de main-d'œuvre et d'emploi, d'aide financière de dernier recours et de desserte des services de renseignements gouvernementaux, la Direction régionale pourrait contribuer à soutenir des projets locaux ou territoriaux susceptibles de protéger et d'améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie, et ce, par le recours à ses mesures ou services aux individus et aux entreprises ou par l'entremise d'ententes sectorielles de développement.

## **Priorité 6**

Afin de diversifier l'économie régionale, notamment au sein des secteurs porteurs et d'avenir, des actions devront être mises en œuvre pour stimuler et soutenir la création d'entreprises, pour favoriser l'implantation

de filières qui feront bénéficier la région d'avantages distinctifs et pour encourager et stimuler les maillages innovants. À cet égard, la Direction régionale entend :

- Soutenir les entreprises par des interventions axées sur l'aide au recrutement, la gestion de la diversité et des ressources humaines ainsi que la formation et le développement des compétences de la main-d'œuvre;
- Contribuer à l'Entente sectorielle de développement de l'économie sociale en Mauricie et soutenir les initiatives susceptibles de favoriser l'essor et le développement d'entreprises issues de l'économie sociale;
- Renouveler les ententes de subvention pour la formation continue favorisant le développement des compétences de la main-d'œuvre en emploi au moyen d'une approche sectorielle.

#### **Priorité 7**

En recourant à ses mesures et services aux entreprises, la Direction régionale pourrait consolider et soutenir la croissance des entreprises existantes qui diversifient leurs activités ou qui développent de nouveaux marchés, et ce, en matière de gestion de la diversité de main-d'œuvre et des ressources humaines, de formation et de développement des compétences de la main-d'œuvre et en aide au recrutement.

#### **Priorité 8**

Dans le cadre de sa mission et des mandats qui lui sont dévolus en matière de main-d'œuvre et d'emploi, d'aide financière de dernier recours et de desserte des services de renseignements gouvernementaux, la Direction régionale pourrait contribuer à soutenir des projets locaux ou territoriaux susceptibles de créer des conditions favorables à de nouveaux investissements, et ce, par le recours à ses mesures ou services aux individus et aux entreprises ou par l'entremise d'ententes sectorielles de développement.

#### **Priorité 9**

Dans l'objectif de mettre en valeur le territoire de la Mauricie tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles de façon durable, la Direction régionale propose de :

- Poursuivre son implication dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie, et de soutenir les initiatives susceptibles de favoriser l'essor et le développement d'entreprises issues de ces secteurs d'activités et le développement des compétences de la main-d'œuvre;
- Favoriser le placement en emploi des personnes intéressées à travailler dans ce secteur d'activité en soutenant financièrement le Centre d'emploi agricole de la Mauricie et ainsi contribuer à répondre aux besoins de main-d'œuvre des producteurs de la région.

#### **Priorité 10**

La Direction régionale pourrait soutenir la relève et le transfert d'entreprise, notamment de coopératives, par le biais de ses bureaux locaux qui poursuivront leurs interventions en proposant la mesure Soutien au travail autonome aux clientèles admissibles. Ce soutien se concrétisera par la collaboration entre le bureau local et un organisme coordonnateur dans chacun des six territoires de la Mauricie.

#### **Priorité 11**

Dans le but d'améliorer la qualification de la main-d'œuvre, une mobilisation des principaux acteurs concernés est nécessaire pour instaurer une culture de formation continue et assurer une adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail. À ce sujet, la Direction régionale entend :

- Utiliser les fonds régionaux dont elle dispose pour favoriser le retour aux études de personnes éloignées du marché du travail dans des programmes de formation qui mènent à des occupations demandées;

- Recourir, dans une perspective de formation continue, aux fonds régionaux disponibles pour former les travailleuses et travailleurs sous-qualifiés et les aider à conserver leur emploi au sein d'entreprises dynamiques;
- Financer l'offre d'activités de formation de courte durée des établissements d'enseignement;
- Favoriser, en collaboration avec les ressources externes en développement de l'employabilité de la main-d'œuvre, le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre sans emploi;
- Appuyer des projets de formation de courte durée privilégiant les stages présentés au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, et ce, pour les occupations en déséquilibre sur le marché du travail régional;
- Poursuivre les travaux du comité de travail de la Table régionale de l'éducation de la Mauricie en matière d'adéquation formation-emploi.

### **Priorité 12**

Dans le but de favoriser la persévérance et la réussite scolaire ainsi que le retour aux études, les intervenants régionaux souhaitent valoriser la formation et l'acquisition de connaissances. Des actions visant à renforcer les stages et les formules d'apprentissage en milieu de travail seront également privilégiées. Aussi la Direction régionale entend :

- Participer activement aux divers comités de la Table régionale en éducation de la Mauricie, notamment en soutenant financièrement le Rendez-vous des professions et de la formation;
- Contribuer à découvrir des entreprises qui pourraient utiliser le Programme d'apprentissage en milieu de travail et intervenir auprès d'elles afin de développer la formation continue en milieu de travail;
- En collaboration avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), soutenir l'embauche de conseillers et conseillères à la réussite scolaire dans les commissions scolaires dans le cadre des ententes de formation générale financées par les services publics d'emploi.

### **Priorité 13**

Afin de développer la culture entrepreneuriale en Mauricie, la Direction régionale entend :

- Proposer aux clientèles admissibles la mesure Soutien au travail autonome. Cette mesure se concrétisera dans la collaboration entre le bureau local et un organisme coordonnateur dans les six territoires de la Mauricie;
- Soutenir financièrement les promoteurs de projets, dans le cadre de la mesure Jeunes Volontaires laquelle permet aux jeunes de 16 à 29 ans de développer leurs compétences entrepreneuriales, ainsi que la coordination régionale de ces projets.

### **Priorité 14**

Pour favoriser l'établissement de pratiques innovantes en matière de gestion des ressources humaines, des initiatives devront être déployées pour faciliter le recrutement, l'intégration et la rétention de la main-d'œuvre. À ce propos, la Direction régionale souhaite intervenir auprès des petites et moyennes entreprises afin de les accompagner dans l'établissement d'un diagnostic de la gestion de leurs ressources humaines, de les soutenir dans leurs pratiques de recrutement, d'intégration et de rétention de leur personnel, et de favoriser la gestion d'une main-d'œuvre de plus en plus diversifiée, en plus de poursuivre ses interventions en faveur de la formation et du développement des compétences de leur main-d'œuvre.

## SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

### L'offre de service

Présence en région :

- Réserve faunique de la Mauricie;
- Réserve faunique Mastigouche.

### Les réponses particulières aux priorités de la région de la Mauricie

#### Priorité 1

Accroître la population de la Mauricie.

#### Priorité 11

Améliorer la qualification de la main-d'œuvre.

#### Priorité 14

Favoriser l'établissement de pratiques innovantes en matière de gestion des ressources humaines.

La Sépaq a notamment comme orientation de favoriser le développement et la mobilisation de ses employés :

- En implantant un programme de développement du leadership;
- En déployant un plan d'engagement interne ayant comme objectif au taux de rétention des nouveaux employés réguliers de 80 % après deux ans;
- En optimisant les programmes d'accueil et d'intégration des nouveaux employés;
- En déployant l'offre globale de formation de manière à mieux représenter la nouvelle vision de la Sépaq. Deux nouveaux programmes par année.

#### Priorité 5

Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie.

#### Priorité 9

Mettre en valeur le territoire de la Mauricie tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles de façon durable.

La Sépaq a notamment comme orientations :

- D'assurer la conservation du patrimoine naturel et culturel
  - En maintenant la santé des écosystèmes des parcs nationaux;
  - En augmentant la concertation avec les acteurs des zones périphériques, notamment par la tenue de rencontres de concertation;
  - Par un accroissement de la protection des réserves fauniques;
  - En réinvestissant de manière optimale dans l'entretien des actifs de la Sépaq et dans la pérennité du patrimoine naturel et culturel. 2 % de la valeur des actifs seront réinvestis annuellement dans le maintien d'actifs.
- D'accroître son leadership en matière de développement durable
  - En déployant un plan de réduction de l'empreinte environnementale;
  - En établissant des relations durables et mutuellement avantageuses avec les communautés autochtones ; et

- En promouvant les réalisations, le savoir-faire et l'expertise scientifique de la Sépaq ainsi que les retombées économiques qu'elle génère.

## **SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

### **L'offre de service**

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable.

Les actions de la SHQ touchent les ménages, le parc immobilier, l'organisation spatiale des collectivités, le développement de l'habitat et les différents acteurs du milieu de l'habitation. L'intervention de la SHQ s'appuie sur une diversité de moyens pour assurer une réponse adéquate aux besoins de plus en plus variés des citoyens et des régions du Québec.

Le modèle actuel de prestation de services aux citoyens de la SHQ s'appuie sur un réseau bien établi de mandataires déployé sur l'ensemble du territoire. Les mandataires offrent les services de proximité aux citoyens avec le soutien et l'encadrement de la SHQ et sont liés par des ententes de gestion ou par la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8). Les villes et les municipalités régionales de comté sont également des partenaires dans les programmes d'amélioration de l'habitat.

### **Les réponses particulières aux priorités de la région de la Mauricie**

La région de la Mauricie n'a pas formulé de priorité touchant spécifiquement l'habitation.

## MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES

Chaque ministère et organisme est responsable de la mise en œuvre des actions inscrites au Plan. Cela étant, un travail de suivi relatif à cette mise en œuvre sera fait par la conférence administrative régionale (CAR) auprès des élus de la région.

Rappelons que la CAR, qui est présidée par la directrice ou le directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a pour mandat de favoriser la concertation entre les ministères et organismes du gouvernement et la cohérence de leur action à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires. À ce titre, la CAR effectuera un travail additionnel.

Ainsi, à l'intérieur de la marge de manœuvre propre à chaque gestionnaire en faisant partie, la CAR pourra déterminer, en collaboration avec les élus de la région, des actions complémentaires à celles prévues au présent plan. Il revient à chaque CAR de fixer un mécanisme par lequel cette collaboration sera établie.

La CAR constitue donc, plus que jamais, un moyen stratégique de mobilisation et de collaboration de l'appareil gouvernemental en région.

Par ailleurs, toute personne ou tout organisme intéressé à suivre l'évolution de l'occupation et de la vitalité des territoires peut consulter les indicateurs tenus à jour à cette fin sur le site Web de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec. Ils sont accessibles à partir de l'adresse suivante :

[www.mamot.gouv.qc.ca/ovt/indicateurs](http://www.mamot.gouv.qc.ca/ovt/indicateurs)

En matière de reddition de comptes, comme le précise la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3), les ministères et organismes auront à faire le point sur les actions prévues et entreprises dans leur rapport annuel de gestion.

De plus, un bilan de la mise en œuvre de l'occupation et de la vitalité des territoires sera publié chaque année. Ce bilan rassemblera l'information provenant de diverses sources tels les rapports annuels de gestion des ministères et organismes, les CAR, les indicateurs et toute étude complémentaire menée en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

## CONCLUSION

La publication du Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 constitue un autre jalon du chantier de décentralisation amorcé en 2014, chantier en vertu duquel les municipalités se sont vues reconnues comme des gouvernements de proximité et le gouvernement du Québec s'est placé au service des régions.

Avec le Plan gouvernemental, les ministères et organismes prévoient mettre en œuvre au cours des deux prochaines années plusieurs actions en vue de répondre aux priorités de la région de la Mauricie. Ils auront également à en rendre compte.

Parallèlement, les élus de la région appuieront financièrement des projets de développement en lien avec ces mêmes priorités grâce au Fonds d'appui au rayonnement des régions. Ce fonds bénéficiera, à l'échelle du Québec, d'une enveloppe de 45 millions de dollars en 2018-2019 et de 60 millions de dollars en 2019-2020.

Finalement, les élus de la région de la Mauricie auront la possibilité de revoir leurs priorités en 2019, pavant la voie à une nouvelle édition du plan gouvernemental dès 2020.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

[www.mamot.gouv.qc.ca/ovt](http://www.mamot.gouv.qc.ca/ovt)

## ANNEXE

### SYNTHÈSE DE LA RÉPARTITION DES RÉPONSES PROPOSÉES PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES SELON LES PRIORITÉS DE LA RÉGION

	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10	P11	P12	P13	P14	Autre <sup>2</sup>
CSPQ <sup>1</sup>															
HQ						X									X
IQ						X	X	X	X	X					
MCC	X	X	X	X	X	X	X				X	X			
MF		X	X												
MJQ		X													X
MSSS		X	X	X											X
MSP			X				X								
MAPAQ					X	X	X		X	X					
MESI		X				X	X	X		X			X		
MEES											X	X			
MERN		X							X						
MIDI	X		X											X	
MAMOT		X	X		X			X	X						
MFFP					X				X						
MTMDET		X													X
MCE <sup>1</sup>															
MDDELCC					X	X	X		X						
MTO				X		X		X	X	X	X			X	
MTESS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Sépaq	X				X				X		X			X	
SHQ <sup>1</sup>															

<sup>1</sup> Certains ministères et organismes ne présentent pas d'actions directement en lien avec les priorités de la région, mais proposent tout de même une offre de service s'adressant à celle-ci.

<sup>2</sup> Certains ministères et organismes proposent à la région des actions qui ne sont pas reliées à des priorités. Ces actions sont répertoriées dans la catégorie « autre ».



